

# Yemaya

N° 19

LETTER DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LA PÊCHE

AOÛT 2005

## Editorial

Chères amies, chers amis,

Dans ce bulletin, il est surtout question de la problématique des femmes et du travail dans le secteur de la pêche. Comme vous savez peut-être, lors de la 93<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, le projet de Convention sur le travail dans le secteur de la pêche n'a pas été adopté parce qu'il manquait une voix pour atteindre le quorum. C'est un dénouement imprévu et bien dommageable pour tous les pêcheurs du monde. Il y aura un nouveau vote en 2007.

A cette occasion, dans le cadre du Comité des pêches (COFI) de la FAO, l'ICSF a fait une déclaration qui souligne notamment la nécessité d'élargir la définition du mot *pêcheur* afin de ne pas oublier ceux et celles qui ont une activité de pêche sans pour autant utiliser un bateau, par exemple les gens qui travaillent à la senne de plage, qui pêchent en plongée ou font de la cueillette. C'est essentiellement dans cette dernière activité qu'on trouve les femmes (on lira à ce sujet l'article sur le Chili). Il y a le texte de cette déclaration, avec des commentaires reçus, concernant en particulier la question des *conjointes collaboratrices*, c'est-à-dire celles qui restent à terre mais s'occupent de la gestion de l'affaire familiale. Il est rare que leur contribution soit reconnue officiellement ou donne lieu à des droits sociaux.

Huit mois après le 26 décembre 2004 et la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien, la situation de beaucoup de sinistrés reste très précaire. Il y a un article sur les personnes déplacées du Sri Lanka.



## Sommaire

Sri Lanka.....	2
Asie.....	4
Chili.....	6
Travail.....	7, 8
Thaïlande.....	9, 10
Film.....	11
Livre.....	12
Bulletin.....	12

Dans ce pays, on procède à la délocalisation des habitants de la « zone tampon » alors que, sur cette même bande littorale, on laisse des établissements touristiques poursuivre leurs activités ou se reconstruire. Il y a aussi une Déclaration de la Consultation des femmes asiatiques sur l'après-tsunami organisée à Aceh, Indonésie, du 25 au 27 juillet 2005, par le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD). C'est une analyse de l'aide d'urgence et du processus de réhabilitation du point de vue des femmes victimes de cette catastrophe.

Un autre article présente Miya Hawa, militante associative de Trang en Thaïlande, qui est décédée récemment à l'âge de 47 ans. Elle a beaucoup fait en matière de protection du littoral. Son action prouve que les communautés côtières sont disposées à bien gérer leurs écosystèmes, pour autant qu'on les y aide si besoin est. Miya accusait l'Etat prédateur d'avoir laissé se perpétuer de grandes destructions écologiques dans le pays. Si l'environnement se meurt, les gens ne pourront pas survivre. Quand on voit agir ces militants, on s'interroge sur les motivations de ceux qui considèrent les populations locales comme une menace pour leurs projets de conservation et de gestion de l'environnement.

Pour les personnes qui voudraient bien envoyer un article pour Yemaya, rappelons que, deux mois avant la publication d'un nouveau bulletin, nous expédions un e.mail d'invitation à contribuer à notre bulletin. Si vous souhaitez recevoir ce rappel en temps utile, faites parvenir un message en ce sens à [icsf@icsf.net](mailto:icsf@icsf.net)

**Asie / Sri Lanka****Capitalisme de catastrophe ?**

*Huit mois après le tsunami, les sinistrés continuent à vivre dans des camps, sans savoir où ils pourront se réinstaller et quand ils pourront gagner leur vie*

**Herman Kumara, de NAFSO (Solidarité nationale Pêche)**

« J'attends toujours d'avoir un terrain pour me réinstaller. La parcelle que je possède est située dans la Zone tampon. Nous vivons dans un environnement peu sûr, dans un abri temporaire, avec deux filles jeunes. Nous sommes vraiment inquiets pour leur devenir. »

Celle qui parle s'appelle Johara Hamy, l'une des 90 000 personnes déplacées (IDP) qui vivent dans des camps au Sri Lanka. C'est une militante de DIFSO (District Fisheries Solidarity). Elle vient de Pothuwil, dans le district d'Ampara, sur la côte Est, une région durement frappée par le tsunami.

Il y a maintenant huit mois que la catastrophe s'est produite. Partout dans le monde, des gens ont immédiatement fait preuve de générosité. Des sommes importantes ont été recueillies pour l'aide d'urgence, les programmes de réhabilitation et de reconstruction dans les populations sinistrées.

Tout cet argent étant disponible, la présidente du Sri Lanka, Chandrika Bandaranaike, a déclaré dans un discours à la nation : « Nous allons remplacer tout ce qui a été perdu par les sinistrés, sauf les vies malheureusement. »

Dans ce but a été constitué la TAFREN (Task Force for Rebuilding the Nation). Ce comité ad hoc est composé de huit hommes d'affaires, qui ont notamment des liens avec l'industrie touristique. Sa première décision a été d'instaurer la zone tampon le long du littoral. La plupart de ceux qui voulaient revenir sur leur terrain n'ont même pas été autorisés à y élever un abri temporaire.

« Ma maison et la cuisine ont été en partie endommagées par les vagues du tsunami. La SFO

(Southern Fisheries Organization) devait m'aider à faire les réparations. Mais la police ne l'a pas autorisée parce que la maison est située dans la zone tampon. J'ai reçu l'aide de 5 000 roupies (= 50 dollars) seulement deux fois, alors qu'on avait annoncé que les versements se feraient pendant six mois. » C'est Lalanie Kalupahana, ancienne secrétaire de la SFO à Galle qui parle. Elle est originaire de Dodanduwa, dans le district de Galle. Ce village est situé près de Hikkaduwa, l'un des secteurs destinés au développement touristique.

La TAFREN a publié son plan le 13 janvier 2005, dix-sept jours après le tsunami. Il concerne 62 villes, des ports importants, des grandes routes et 15 zones touristiques. Il prévoit aussi la privatisation des entreprises de distribution de l'eau, de l'électricité, des carburants et aussi des mines de phosphate d'Eppawala.

Il s'agit aussi de développer le secteur touristique et d'attirer les investissements. Dans le plan de développement de l'Office national du tourisme, on lit : « La nature a été cruelle mais après cette grande tragédie, le Sri Lanka doit saisir sa chance et devenir l'une des grandes destinations touristiques. » Voilà l'esprit de la démarche : reste à savoir quel sort sera réservé aux sinistrés qui sont toujours dans les camps. Il faut comprendre la méfiance des populations vis à vis de ces projets qui vont peut-être avoir des répercussions fâcheuses sur leur devenir.

« Nous sommes à Arugambay, dans un secteur touristique. La plupart des visiteurs viennent ici pour surfer. Nous n'avons pas le droit de construire une maison, pas même un abri temporaire. Par contre, les hôteliers ont le droit de réparer et même de construire dans la zone tampon qu'on nous interdit. Certains ont construit à 15 m du rivage. Pourquoi cette indifférence à notre égard ? », commente une personne sinistrée.

Pour parler comme Naomi Klein, journaliste et chercheuse canadienne bien connue, « le capitalisme de catastrophe est à l'œuvre dans un monde largement dévasté ».



Les gens ordinaires ne sont pas ignorants. Ils sont conscients de ce qui se passe. Ils savent bien que, sous prétexte de les protéger des vagues, on les écarte du rivage, et qu'ils vont perdre leur droit d'accès à la côte et aussi à la mer.

Voici ce que dit Lalanie Klupahana, une sinistrée originaire de Dodanduwa : « On a appris que l'Union européenne prévoit d'envoyer des navires sortis de flotte au Sri Lanka. On ne sait pas comment cette décision a été prise : personne ne nous a consultés. L'arrivée de ces bateaux qui exigent des infrastructures portuaires déstabiliserait nos flottilles qui opèrent à partir des plages. Les petits pêcheurs vont encore souffrir de ces initiatives à courte vue. »

« Le gouvernement n'a pas cherché à savoir quelles étaient nos préférences. Nous ne voulons pas quitter notre territoire. La pêche c'est notre métier et nous voulons continuer à vivre ainsi » (Johara). Les populations concernées n'abandonnent pas la partie. Ils refusent de laisser leur espace sur le front de mer passer entre les mains de promoteurs divers (hôtels et autres entreprises).

« Pour marquer les 200 jours après le tsunami, nous sommes descendus dans la rue afin de protester contre l'injustice des politiques officielles. Avec l'appui de nos organisations, nous envisageons

de faire appel aux tribunaux. Nous avons aussi proposé d'autres solutions pour aider les sinistrés. Nous ne laisserons personne nous chasser de notre territoire. Nous vaincrons. » C'est Lalanie qui parle.

« Nous additionnerons notre courage et notre force pour défendre le droit des gens contre les projets inévitables de la TAFREN. Nous nous opposerons aux plans de développement touristique et autres de cet organisme. Nous réclamerons la participation des populations à l'élaboration des programmes afin que justice soit rendue aux victimes du tsunami et aux populations démunies de ce pays. C'est la seule façon de repousser les politiques injustes qu'on nous prépare. » (Lalanie).

Et Geetha Lakmini, de NAFSO, d'ajouter : « A cette fin, nous allons dans les camps où se trouvent des victimes du tsunami ou du conflit armé pour demander aux gens leur avis sur la façon dont ils envisagent l'avenir, pour informer les femmes et les communautés concernées sur leurs droits, pour agir en justice contre des cas de discrimination et de violation des droits humains, pour proposer d'autres solutions via un Comité populaire de planification, pour promouvoir un dialogue directe avec les décideurs politiques. »

« Le gouvernement avait promis que les sinistrés recevraient de quoi subvenir à leurs besoins essentiels et de reprendre un nouveau départ dans les six mois après la catastrophe. Nous en sommes à huit mois et ces gens sont toujours dans des camps d'urgence. Il y a environ 400 000 personnes déplacées, recueillies par des parents ou amis. Rien ne laisse prévoir que leur réinstallation se fera dans un avenir proche. » (Geetha Lakmini)

La résistance populaire qui a commencé 200 jours après le tsunami continuera aussi longtemps que les sinistrés n'auront pas obtenu le soutien qu'ils sont en droit d'attendre des pouvoirs publics, et qui leur a été promis par les leaders politiques. Nous allons rassembler nos forces pour obtenir justice. » (Geetha)

*Pour contacter Herman Kumara, taper [fishmove@slt.lk](mailto:fishmove@slt.lk)*

## Asie / Tsunami

### D'abord consulter les gens

*Déclaration faite par la Consultation des femmes d'Asie sur les problèmes causés par la catastrophe du tsunami, à Banda Aceh, Sumatra, Indonésie, 25-27 juillet 2005*

Nous, sinistrés du tsunami et militants participant aux efforts d'aide et de reconstruction en Inde, en Indonésie, au Sri Lanka, en Thaïlande et en Malaisie, avons, au nombre d'une soixantaine, tenu, du 25 au 27 juillet 2005 au village de Lambaro Seubun, à Banda Aceh, Indonésie, une réunion pour la consultation des femmes d'Asie sur les problèmes de l'après-tsunami.

Sept mois après les événements de décembre 2004, les femmes touchées par la catastrophe restent toujours en marge et injustement exclues du processus de reconstruction à tous les niveaux : famille, communauté, pays.

Conscientes des multiples difficultés rencontrées par les femmes dans cette période, nous avons évoqué ici les aspects suivants :

1. Discrimination et non respect des droits élémentaires à l'encontre des femmes dans les pays touchés par le tsunami. Des milliers de femmes et d'enfants vivent toujours dans des camps et diverses installations temporaires où on manque d'eau potable, de toilettes, de services médicaux, de sécurité aussi. Les indemnités promises par le gouvernement ne sont pas encore parvenues à ces femmes ou sont insuffisantes pour qu'elles puissent reprendre une activité. En Thaïlande, l'inégalité est manifeste, même dans la mort : l'allocation funéraires est deux fois plus importante pour l'homme que pour la femme.
2. Le droit à une alimentation adéquate n'est pas respecté. Avec un repas par jour, les gens ont faim. Les rations alimentaires sont de très mauvaise qualité, ce qui a évidemment des effets sur la santé des enfants, des femmes enceintes ou allaitantes et des femmes âgées.
3. Dans les camps et abris temporaires divers, les actes de violence familiale à l'égard des femmes est en augmentation, notamment en Inde, au Sri Lanka et en Thaïlande, du fait de l'alcoolisme. La police et l'administration des camps restent souvent en retrait car on considère que la violence



à l'encontre des femmes reste dans le champ de la vie privée.

4. Dans les camps et les abris temporaires, les enfants n'ont pas accès à l'instruction. Le montant des bourses officielles est trop faible pour couvrir les frais de scolarité. Au Sri Lanka, en Indonésie (Aceh) et en Inde, les écoles sont trop éloignées des camps et il n'a pas été prévu de moyens de transport.
5. Les logements temporaires ou permanents fournis sont de mauvaise qualité quant au plan, à la construction et l'adaptation aux conditions climatiques. Sous le soleil des tropiques, il n'est pas possible de rester à l'intérieur sous la tôle. L'équipement est insuffisant : pas de coin cuisine ou de toilettes/douche. Au Sri Lanka, les gens ne savent pas encore où ils pourront se réinstaller. La zone tampon de 100-200 m instaurée par le gouvernement fait que les anciens occupants de cet espace (pêcheurs notamment) ne peuvent prétendre à une aide pour une réinstallation à cet endroit. Par contre, les établissements touristiques sur le front de mer ont été réparés. En Indonésie il existe une réglementation semblable, mais certaines communautés sont retournées dans leur village pour reconstruire les logements, même si, dans ce cas, ils n'auront droit à aucune indemnisation. En Thaïlande, il y a des problèmes de propriété avec certains programmes de logement. Lorsque les maisons sont construites par des sponsors sur des terrains loués, il est possible qu'un jour ou l'autre, les gens installés là devront quitter les lieux.

6. Le tsunami a mis en évidence la question des femmes et de l'accès à la propriété du sol. En Indonésie (Aceh) et en Inde, les femmes n'ont aucun droit sur le foncier déclaré au nom du mari ou du père car les femmes ne sont pas considérées comme chef de ménage. Au Sri Lanka, pour ce qui est des nouvelles parcelles attribuées après le tsunami, on n'a toujours pas tranché en matière de « propriété conjointe ». En Thaïlande, la catastrophe a donné lieu à de nouveaux contentieux fonciers, de grosses entreprises cherchant à s'approprier le territoire de communautés entières (surtout minoritaires) qui occupaient les lieux depuis des générations, mais sans posséder de titres de propriété officiels.
7. Dans toutes les zones touchées, les femmes ont perdu leurs emplois, leurs moyens d'existence. Les pouvoirs publics n'ont pas été à la hauteur et les sinistrés ont dû faire avec le soutien proposé par des Ong.
8. Il existe aussi des problèmes de castes et ethniques. En Inde, des groupes entiers de Dalits (Intouchables) et d'Irula (autochtones) ont été laissés de côté dans la distribution de l'aide. Ils n'ont reçu aucun soutien du gouvernement car on considère qu'ils n'ont pas été directement touchés par le tsunami alors que, eux aussi, ont perdu leurs moyens d'existence à la suite de cette catastrophe.
9. Les responsables politiques du Myanmar (Birmanie) et de Thaïlande ont complètement laissé de côté les travailleurs migrants birmans présents en Thaïlande. Dans la période qui a immédiatement suivi le tsunami, ceux-ci n'ont pas osé aller réclamer les corps de parents décédés dans la catastrophe de peur d'être arrêtés par la police. Comme la plupart ont perdu papiers d'identité et certificats d'inscription, ils ne peuvent bénéficier de l'aide publique et des services de santé. Ces migrants n'ont pas de moyens d'existence indépendants : ils ont besoin d'un employeur qui leur donne du travail. Or beaucoup d'employeurs potentiels ont été eux-mêmes victimes du tsunami.
10. Dans la région d'Aceh en Indonésie et au Sri Lanka perdure une situation de conflit armé qui amplifie les problèmes de droits humains. Après le tsunami, le recrutement d'enfants soldats a augmenté. Au lieu de protéger, les militaires présents dans les camps peuvent devenir une source de menaces et de violences à l'égard de femmes. L'ordre militaire limite la circulation des gens et complique la distribution de l'aide.
- Compte tenu de tout ce qui vient d'être évoqué, nous exprimons notre profonde inquiétude face à l'absence de consultation des sinistrés dans les divers processus d'aide et de reconstruction. En conséquence, nous demandons que soit accordée une attention particulière aux points suivants :
1. Les autorités des pays concernés et les intervenants privés devront demander aux populations sinistrées leur avis sur les programmes de reconstruction. Les Ong nationales et internationales consulteront également les communautés locales pour tout ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
  2. Nous savons que nos gouvernants ont reçu une aide importante venue de l'étranger, et également d'Ong nationales et internationales. L'utilisation de toute cette aide doit se faire dans la transparence, avec un grand sens des responsabilités.
  3. Les agences publiques et privées qui travaillent auprès des personnes déplacées doivent prendre en compte les difficultés particulières des femmes.
  4. Même chose pour les enfants, les personnes âgées, les infirmes, les femmes atteintes du sida, celle dont l'état nécessite des soins médicaux et psychologiques de longue durée.
  5. Dans ses données statistiques sur les régions sinistrées, l'administration doit faire clairement ressortir ce qui concerne plus spécifiquement les femmes.
  6. Dans les régions touchées par le tsunami, les intervenants, qu'il s'agisse de l'Etat ou d'acteurs privés, doivent stopper toute activité pouvant constituer un danger pour la vie des gens, notamment les femmes et les enfants. Les programmes de reconstruction devraient permettre de faire avancer la paix, en particulier au Sri Lanka et à Aceh (Indonésie).
  7. Les pouvoirs publics veilleront à ce que les initiatives visant à relancer l'activité évitent toute dérive discriminatoire pour raison de sexe, de caste, de classe sociale, d'ethnie, de religion, d'âge, de citoyenneté.

8. Les pouvoirs publics devront fournir une assistance juridique et financière aux femmes obligées de se défendre contre des sociétés qui cherchent à accaparer leur territoire traditionnel.

Les pouvoirs publics veilleront à ce que les populations de pêcheurs ne soient pas spoliées de leur accès au littoral et à la mer et que leurs moyens d'existence ne soient pas mis en danger sous la pression de milieux d'affaires actifs dans les programmes de reconstruction.

Pour contacter le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (APWLD), taper [apwld@apwld.org](mailto:apwld@apwld.org)

## Amérique latine / Chili

### Où sont les femmes ?

*Au Chili, les travailleuses de la pêche n'ont souvent pas de statut précis, notamment en matière de sécurité sociale*

**Dodani Araneda, Jacqueline Salas, Alejandra Pinto et Marisol Alvarez, du sous-secrétariat à la pêche du Chili, et Cecilia Godoy qui travaille pour Prisma Consultants, Chili**

Entre novembre 2004 et février 2005, dans le cadre d'un travail de recherche, 1 571 entretiens ont été réalisés avec des femmes travaillant dans le secteur de la pêche artisanale et de l'aquaculture dans 10 communes de la province de Chiloé, au sud du Chili. Il s'agissait d'obtenir des données sur les types d'activité, l'âge, les revenus, les niveaux d'instruction, le statut professionnel, les attentes des unes et des autres.

Dans la province de Chiloé, il y a 80 sites de débarquement officiellement reconnus par les autorités selon les dispositions du décret 240/1998. Les enquêtrices se sont rendues dans tous ces endroits. Par ailleurs, des informations ont été collectées dans 74 autres endroits où des femmes ont des activités liées à la pêche ou à l'aquaculture.

Depuis un certain nombre d'années, dans des pays où la pêche est une activité traditionnelle, le problème de la « visibilité » de l'apport des femmes à la pêche artisanale a fait l'objet d'enquêtes et de débats. Au

Chili, l'existence de groupes autochtones installés sur le littoral est avéré dès avant l'arrivée des Espagnols. Dans les estuaires, le long des rivières, les femmes apportent leur force de travail, ramassent des algues, des coquillages qui abondent dans l'environnement immédiat.

Dans un premier temps, pour mettre en évidence le rôle des femmes de la pêche, le sous-secrétariat à la pêche a souhaité quantifier le travail, formel et informel, des femmes ayant une activité liée à la pêche et l'aquaculture.

A cette fin, il a lancé le projet *Quantification des activités formelles et informelles des femmes dans la pêche artisanale de la province de Chiloé, Région X, Chili*. Financé par la JICA (Agence de coopération internationale du Japon), il a été mis en œuvre par Prisma Consultants entre novembre 2004 et février 2005.

La province de Chiloé a été choisie du fait du grand nombre (35%) de pêcheurs et de plongeurs artisans dans cette région (Région X), soit 33 pour cent du nombre total de pêcheurs artisans ayant une activité extractive au Chili (Institut national de la statistique, 2002).

Dans le cadre régional et provincial, cette enquête constituait une première. Voici la répartition des entretiens (1 571) dans les 10 communes de la province de Chiloé : Ancud=536, Quemchi=68, Dacahue=34, Curaco de Velez=111, Quinchao=346,



Chonchi=70, Puqueldon=71, Castro=72, Queilen=42, Quellon=221.

Il ressort de cette étude que l'activité de pêche des femmes consiste essentiellement (88,2%) en collecte de coquillages et d'algues le long du rivage. Il y a aussi des enfants, des adolescents et des personnes âgées. Environ 4 pour cent de femmes sont aussi des *desconchadoras* (qui ouvrent les coquillages) et 2 pour cent pratiquent la pêche.

Conformément à la législation générale sur la pêche et l'aquaculture (décret 430/1991), certaines catégories de travailleurs doivent être inscrites dans un registre national. Il est apparu que la plupart des femmes travaillent « dans l'illégalité » puisque leur activité n'est pas déclarée au registre national des femmes artisanes de la pêche ou au registre national de l'aquaculture.

Les revenus de ces femmes sont faibles : environ 86 dollars par mois. Un nombre important d'entre elles (69 pour cent) ont déclaré ne pas avoir de couverture sociale. Pour ce qui est de l'âge, 45 pour cent ont entre 20 et 40 ans, 45 pour cent sont plus âgées et 7 pour cent environ ont moins de 20 ans. Parmi les personnes interrogées, 99 pour cent avaient été scolarisées, 19 pour cent ayant terminé l'école primaire, 6 pour cent ayant été au collège.

Ce projet est la première initiative officielle, au niveau national, dans le sens d'une reconnaissance et d'une valorisation de l'apport des femmes au secteur de la pêche et de l'aquaculture. On pense que cela pourra déboucher sur une reconnaissance officielle des activités de pêche des femmes dans la province de Chiloé, avec inscription sur les registres officiels, afin que leur contribution à la vie économique soit dûment reconnue. Il ne faut pas oublier que les financements attribués au secteur de la pêche artisanale vont à des organisations qui sont officiellement constituées et déclarées.

Le degré de coopération des femmes interviewées au cours de cette enquête montre bien tout l'espoir qu'elles ont en un avenir meilleur, en des changements qui permettront une meilleure prise en compte du travail des femmes.

*Pour contacter Jacqueline Salas, coauteur du rapport, taper [jsquiroga@subpesca.cl](mailto:jsquiroga@subpesca.cl)*

## Déclaration / Travail

### Le droit à un travail décent

*Voici le texte de la déclaration faite par l'ICSF lors de la 93<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, en juin 2005, dans le cadre de la Commission du secteur de la pêche*

1. Le projet de convention et le projet de recommandation concernant le travail dans le secteur de la pêche qui se trouvent dans le Rapport V (2B) vont certainement contribuer à mieux protéger les droits des pêcheurs, à leur donner des conditions de travail décentes. Ils présentent cependant une lacune pour ce qui est des droits de ceux qui pratiquent une pêche commerciale à la senne de plage, en plongeant ou en faisant la cueillette à pied : des opérations qui ne nécessitent pas le recours à une embarcation.
2. La pêche commerciale à la senne de plage est surtout pratiquée en Asie et en Afrique, mais partout dans le monde on récolte, à pied ou en plongée, des coquillages et crustacés pour la vente. La pêche à pied concerne un grand nombre de personnes, des femmes notamment. En étendant les dispositions relatives à la protection de la santé, aux soins médicaux et à la sécurité sociale à cette catégorie de personnes, là où c'est raisonnable et réalisable, on rendrait entre autres choses justice aux femmes de la pêche, et le projet de Convention pourrait ainsi mieux répondre aux besoins particuliers de certains segments du secteur de la pêche où l'on compte plus de femmes que d'hommes. Il faudrait pour cela élargir dans la Convention la définition du terme *pêcheur* en incluant aussi les personnes qui ne travaillent pas sur un bateau mais ont cependant une activité de pêche à terre.
3. Après la 92<sup>ème</sup> session (2004) de la Conférence internationale du Travail, l'ICSF a consulté des organisations de pêcheurs artisans et à petite échelle d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les opinions recueillies traduisent un appui massif à l'inclusion de mesures de sécurité sociale dans le projet de Convention. Ces mesures devraient s'appliquer à tous les pêcheurs, quel que soit leur type d'activité, et elles devraient atteindre au moins le niveau de protection stipulé par la Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952.

4. La catastrophe du tsunami qui s'est produite dans l'océan Indien en décembre 2004 et qui a fait au moins 300 000 victimes dans les populations littorales, dont un grand nombre de pêcheurs et de femmes, est venue malheureusement rappeler la nécessité d'une protection sociale pour les petits pêcheurs. Dans les régions frappées par les énormes vagues, très peu de pêcheurs bénéficiaient d'un quelconque système de sécurité sociale.
5. Les pêcheurs artisans et à petite échelle accueillent favorablement la proposition d'une certaine flexibilité en matière d'âge minimum, d'examen médical, de sécurité et santé au travail, d'accord d'engagement. Ils souhaitent cependant que les dispositions s'appliquant aux navires allant pêcher dans des eaux étrangères s'appliquent également à l'identique aux bateaux de la pêche artisanale et à petite échelle qui entreprennent aussi de tels déplacements.
6. Pour ce qui est des gros bateaux, l'ICSF souhaite que le projet de Convention sur le travail dans le secteur de la pêche (2005) maintienne au moins à son présent niveau la protection accordée aux équipages de ces bateaux par les instruments de l'OIT en vigueur, s'il ne l'améliore pas. L'OIT devrait s'efforcer de rapprocher le projet de normes du travail des instruments internationaux relatifs à la gestion de la pêche, notamment au niveau des organismes gestionnaires régionaux, et de faire en sorte que les normes du travail applicables aux équipages des gros bateaux fassent d'emblée partie des critères de bonne gestion de la pêche, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de l'exploitation des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.
7. L'ICSF espère que les délibérations de la Commission seront fructueuses et que la Convention sera assez souple pour à la fois protéger convenablement les pêcheurs artisans et à petite échelle et prescrire des dispositions assez normatives pour les opérations de pêche à grande échelle.
8. Nous profitons de l'occasion pour faire savoir que, le mardi 14 juin 2005, aura lieu une conférence-débat sur le thème *Point de vue de la petite pêche sur les normes du travail dans le secteur de la pêche*. Elle se déroulera de 14 h à 17 h 30 au Centre international John Knox, 27

chemin des Crêts de Pregny, CH-1218, Grand Saconnex, Genève, Suisse (tél : 0041 22 747 0000). L'ICSF invite tous les membres de la Commission sur la pêche concernés à ce débat au cours duquel interviendront des représentants de la petite pêche d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

## Commentaire / Travail

### Une définition trop restreinte

*Le projet de Convention sur le travail dans le secteur de la pêche devrait aussi s'appliquer aux femmes qui aident leur mari dans une activité de pêche*

**Cornelie Quist, membre de Vinvis, Pays-Bas, membre de l'ICSF**

Je suis tout à fait satisfaite du contenu de la Déclaration de l'ICSF à la Conférence internationale du Travail qui demande un élargissement de la définition du terme *pêcheur*. Ne serait-il pas bon d'y inclure la *conjointe collaboratrice* ? Beaucoup de femmes travaillant dans l'entreprise familiale restent de simples épouses de marin, et leur contribution est considérée essentiellement comme une continuation des tâches ménagères. Elles n'ont donc pas le droit de représenter l'entreprise familiale, de prétendre à un poste d'élu au sein d'un groupement de pêcheurs ou d'acquiescer des droits personnels dans un système de sécurité sociale. Il faut appliquer le principe de l'égalité de traitement pour l'homme et la femme dans la catégorie des travailleurs indépendants. On en fera bénéficier l'épouse qui n'est ni employée ni associée, mais qui, dans le cadre de la législation nationale, entreprend des activités de travailleur indépendant, accomplit les mêmes tâches que l'homme ou des tâches d'appui.

En France, il existe un statut de conjointe collaboratrice qui avait d'abord été réclamé par les femmes de marins bretons à l'époque où la pêche était en pleine crise. Elles manifestaient pour obtenir un statut officiel de « femme de marin » afin de pouvoir bénéficier de prestations sociales (y compris une retraite), de droits professionnels et de formations. Elles ont obtenu satisfaction, le 18 novembre 1997, lors de l'adoption de la loi d'orientation des pêches. Les femmes de



pêcheurs ont donc désormais le statut de conjointe collaboratrice, avec droit à une pension, droit de représenter le mari dans les comités professionnels, droit à des formations.

*Pour contacter Cornélie Quist, taper [cornelie.quist@wolmail.nl](mailto:cornelie.quist@wolmail.nl)*

## Asie / Thaïlande

### Pour un monde meilleur

*Cet article de Sanitsuda Ekachai est paru dans le Bangkok Post, le 23 juin 2005*

Tout le monde meurt. L'important c'est de laisser derrière nous un monde un peu plus vivable que celui de notre naissance. Nombreux sont ceux que ce problème dérange. Miya Hawa s'en est sortie haut la main.

Sa famille et ses amis l'appelaient gentiment Jaya. Elle est morte, début juin, d'une pathologie cardiaque dans son village de Ban Jao Mai, sur la côte dans la province de Trang. Cette musulmane enjouée était une militante écologiste. Elle avait 47 ans, laissant derrière elle Yahed, son mari, pêcheur et aussi militant écologiste, et cinq enfants.

Nous exprimons nos sincères condoléances à Yahed, à ses enfants et aux marins de Ban Jao Mai, porteurs du rêve de Miya : faire revenir la vie dans une mer qui était devenue stérile.

Ma première rencontre avec Miya date de 1994. C'était à Jao Mai pour faire un article sur Tone, un gentil dugong (mammifère marin) qui est devenu le symbole de l'action environnementale des pêcheurs de Trang.

Dynamique et opiniâtre, le sourire large et contagieux, Miya ne correspondait pas du tout au stéréotype de la femme musulmane. Pendant de longues années, elle a milité aux côtés de son mari et d'autres pêcheurs pour résister aux gros chalutiers qui faisaient des ravages sur les zones de pêches. Mais jamais elle ne se serait considérée comme une féministe.

Ce qui l'a poussé à protéger les herbiers et les dugongs dans sa région était une idée toute simple : « Je fais ça pour mes enfants. » A Ban Jao Mai, comme dans la plupart des localités de pêcheurs du

Sud, on rouspétait depuis longtemps contre les gros chalutiers qui ratissaient la mer, détruisaient les champs d'algues et les récifs coralliens où s'abrite la jeune faune marine.

Vers 1990, les habitants de Jao Mai, épaulés par des écologistes de la Fondation Yadfon, ont entamé une remise en état des herbiers devant le village. Au bout de trois mois seulement, on constatait le retour de nombreuses espèces. Pour Miya et les autres activistes, il n'était pas question de faiblir.

Mais les chalutiers rodaient toujours, jusqu'à l'arrivée en 1994 de Tone, un jeune dugong : une aubaine ! Ce jeune mammifère familial venait tous les jours se nourrir parmi les algues juste devant le village. Il se laissait même toucher. La nouvelle s'est répandue et les visiteurs sont arrivés et ont entendu parler des pêcheurs qui voulaient protéger l'environnement. Il s'est alors constitué une opinion publique favorable qui a finalement incité les autorités à écarter les chalutiers. « Avant, nous pensions protéger les herbiers et les dugongs. Maintenant c'est Tone qui nous protège, moi et mes enfants ». C'est Miya qui parle.

Le petit dugong a finalement été tué par un chalutier. Miya avait gardé son squelette chez elle pour que sa famille et les gens du village n'oublient pas que la résistance contre les gros chalutiers doit continuer.

Miya était fière des changements qu'elle avait contribué à apporter à Ban Jao Mai. Les poissons étaient revenus, les marins n'étaient plus obligés d'aller s'embaucher sur les gros bateaux, les femmes n'étaient plus obligées de quitter leurs enfants pour aller travailler dans les usines de la ville.



Elle avait contribué à créer des associations de pêcheurs dans son village puis dans la province de Trang. Elle avait aussi milité pour lancer la campagne de la Fédération des pêcheurs artisans pour de meilleures pratiques de pêche et la préservation de la ressource.

L'an dernier, elle avait reçu un prix décerné par l'Université de Mahidol à quatre mères particulièrement actives dans la défense de l'environnement.

Miya mettait en cause la mentalité des responsables gouvernementaux quant aux énormes dégâts écologiques perpétrés dans ce pays. Ces gens, disait-elle, considèrent que la nature est simplement une matière première qu'il importe d'exploiter pour faire de l'argent. Et c'est pour cela que les pouvoirs publics se détournent des pauvres, s'occupent des riches et des puissants, qui eux savent tirer profit de la nature sans égard pour elle.

« Si la quête du profit entraîne la destruction des liens communautaires, à quoi bon ? », disait-elle à l'adresse des décideurs politiques. Et aussi : « Prenons soin de l'environnement. Si la nature meurt, comment allons-nous survivre ? » Et encore : « Si les gens du gouvernement font la sourde oreille, que faire ? Mieux nous organiser ! »

Cette femme pleine de convictions a fait ce qu'elle a pu pour laisser derrière elle un monde un peu meilleur. Et nous ?

*Pour contacter Sanitsuda, rédactrice en chef adjointe au Bangkok Post, Thaïlande, taper [sanitsudae@bangkokpost.co.th](mailto:sanitsudae@bangkokpost.co.th)*

## Asie / Thaïlande

### Pour faire bouger les choses

*Jim Enright, coordinateur pour l'Asie du Sud-Est du Mangrove Action Project (MAP), Thaïlande*

Miya Hawa occupait une place spéciale parmi les militants du monde de la pêche en Thaïlande. Dans toutes les réunions de responsables, cette femme musulmane ne passait évidemment pas inaperçue, d'autant plus qu'elle s'exprimait avec son cœur, hardiment, en termes vifs et passionnés. Elle captivait

son auditoire. Je me souviens que, lors d'une interview, elle avait qualifié les chalutiers de « tracteurs de la mer ». Ça exprimait bien, de manière visuelle, le ratissage opéré sur les fonds marins par ces bateaux. Des universitaires qui l'avaient rencontrée avaient du mal à croire qu'elle n'était restée que quatre ans à l'école. Ils pensaient que quelqu'un lui soufflait les réponses. Pourtant elles venaient de sa propre réflexion, de sa compréhension des problèmes, même complexes.

Elle parlait toujours honnêtement, franchement, allant directement au sujet sans craindre de froisser quelqu'un dans son public. Une fois, je me souviens, elle était en réunion avec d'autres pêcheurs de Trang, en discussion avec un consultant financé par la Banque mondiale à propos d'un projet de construction d'un grand port thonier avec des infrastructures nécessaires à la transformation sur la côte de Trang. Après des échanges houleux, elle a simplement dit ceci au consultant : « Nous ne sommes pas intéressées par un boulot de dames-pipi dans vos usines. Nous sommes fières, indépendantes, nous avons besoin d'un environnement sain sur notre côte pour continuer à pêcher. » Le projet n'est pas allé plus loin. A mon avis, c'est en partie dû à la détermination de Miya et d'autres pêcheurs qui étaient persuadés que ce type de développement allait déstabiliser leur façon de vivre.

Miya et son mari Yahed constituaient une bonne équipe d'écologistes. Miya était toujours à l'aise pour faire part de ses convictions aux autres, dans son humble bungalow au bord de la mer ou dans une grande salle de conférence face à des délégués étrangers. Yahed, par contre, se sentait mieux sur son bateau à parler avec ses invités de son métier et de ses inquiétudes pour l'avenir de la pêche. Elle et lui se soutenaient et se complétaient dans les activités militantes. Au fil des années, ils faisaient partager leurs convictions à beaucoup de gens.

Le principal souvenir que je garderai de Miya c'est son sourire, son rire, sa belle humeur même dans des débats austères. Elle ne se montrait jamais en colère, elle ne se laissait pas envahir par les tensions de leur vie bien chargée. Avec Miya, on parvenait à croire que l'individu peut faire bouger les choses. Dans son cas, cela s'est vérifié.

*Pour contacter Jim Enright, taper [mapasia@loxinfo.co.th](mailto:mapasia@loxinfo.co.th)*

**Film / Afrique****Le cauchemar de Darwin****Les exportations de perche du Nil ne profitent guère aux populations locales démunies***Alain et Danièle Le Sann, Collectif Pêche & Développement*

Voilà un titre bizarre pour un documentaire, mais c'est un film qui donne réellement des cauchemars et qui hante quelques-unes de nos nuits. Hubert Sauper a réalisé durant quatre ans une enquête approfondie en Tanzanie sur les rives du lac Victoria. Comme une enquête policière, durant deux heures, il décortique toutes les conséquences du développement de la pêche de la perche du Nil et son exportation vers l'Europe et les pays développés. Sans commentaire, il donne la parole à tous les acteurs du système, de ceux qui en profitent, l'Union européenne, les exportateurs, et les dirigeants des Etats africains, à tous les laissés pour compte, les pêcheurs, les femmes, les enfants. Il montre comment la mondialisation génère une immense richesse basée sur la perche du Nil, mais aussi aggrave la pauvreté et la misère des milliers d'habitants qui essaient de vivre des ressources du lac.

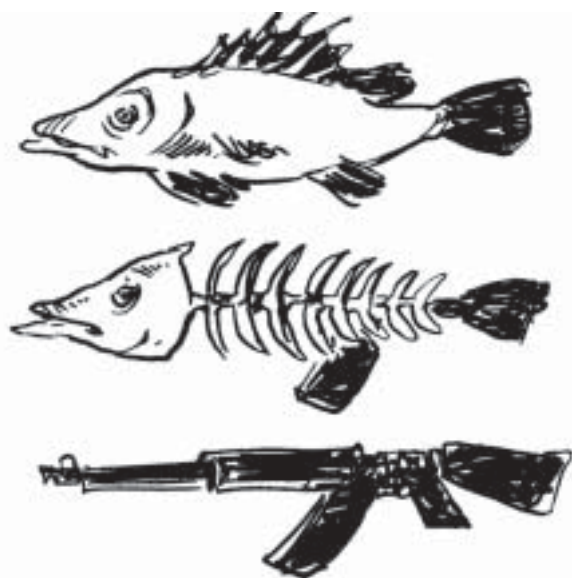
La situation la pire est celle des femmes et des enfants. Femmes de pêcheurs, elles vivent loin de leur mari qui migre pour la pêche, dépense ses revenus dans l'alcool avec les prostituées, et transmet le sida à son retour, avant de mourir dans la fleur de l'âge. Les villages crèvent, sans hommes adultes, les femmes meurent dans l'abandon, seuls les adolescents sont en bonne santé pour pêcher.

Les femmes qui n'ont pas trouvé d'emploi dans les usines sont condamnées à travailler les déchets de poisson dans des conditions épouvantables, après avoir payé pour acheter ces déchets.

Auparavant, avant la mise aux normes européennes, ces déchets étaient donnés gratuitement à la porte des usines ; maintenant ces déchets sont payants et transportés au loin. En dehors de ces déchets décomposés, la perche ne laisse guère de place dans le lac aux autres espèces qui auparavant nourrissaient la population locale. Alors que

la famine sévit, des dizaines de milliers de tonnes de poisson vont sur les tables des pays du Nord remplacer la morue ou le merlu dont les stocks déclinent.

Les enfants abandonnés, affamés, survivent dans les rues, se droguant avec les restes d'emballages plastique utilisés pour les filets de perche. Dans cette misère noire, les sectes prolifèrent, seule la guerre apporte l'espoir d'un avenir meilleur, et les avions cargos transportent les armes avant de repartir chargés de filets de perche.



Un tel film bouleverse et dérange, en particulier en Europe, grande consommatrice de perche du Nil. Partout où il est présenté, le film connaît le succès. Il alimente le débat sur les conséquences de la mondialisation. C'est un film désespéré et désespérant. Aucune solution, aucune lueur d'espoir. Beaucoup songent au boycott. Pour nous, il faut d'abord entendre ceux qui, malgré tout, essaient de s'organiser, de trouver des réponses pour améliorer le sort des pêcheurs et de leurs familles.

C'est pour cela qu'avec Danièle Le Sauce, nous avons décidé d'organiser une série de conférences en France au sujet de ce film et de la perche du Nil, avec Margaret Nakato qui préside une organisation de femmes en Ouganda, sur les rives du lac Victoria. Un peu d'espoir pour sortir de ce cauchemar...

*Pour contacter Alain et Danièle Le Sann, taper [ad.lesann@wanadoo.fr](mailto:ad.lesann@wanadoo.fr)*

**Livre / Mondialisation**

***Changing Tides : Gender, Fisheries and Globalization,***  
 coord: Barbara Neis,  
 Marian Binkley, Siri Gerrad  
 et Christina Maneschy,  
 Fernwood Publishing,  
 avril 2005

La pêche est l'un des secteurs économiques les plus mondialisés. Elle exploite essentiellement une ressource sauvage, emploie des millions de personnes et nourrit des multitudes. C'est un champ d'observation idéal pour analyser le processus de la mondialisation qui s'étend en même temps que se produit une révolution écologique majeure provoquée par la dégradation de la ressource, accompagnée elle-même d'une expansion de l'aquaculture. La mondialisation intensifie les flux d'exportation et la constitution de sociétés de pêche conjointes entre pays riches et pays pauvres. Les organisations internationales, notamment le FMI, poussent les pays endettés à accorder des droits d'accès à la ressource pour obtenir des devises. De ce fait, les gouvernements locaux ont bien du mal à limiter les prises d'intérêts par l'étranger et l'exportation des ressources. Cela déstabilise les pêcheries locales, menace l'emploi et l'autosuffisance alimentaire.

*Changing tides* (Les temps changent) rassemble diverses contributions de chercheurs et de travailleurs sociaux originaires de treize pays. Il juxtapose monographies universitaires et comptes rendus de militants et de travailleuses de la pêche. Il montre bien comment la mondialisation et la dégradation de la ressource, la privatisation, la concentration de la propriété et la prise de contrôle des pêcheries bouleversent l'existence des femmes de la pêche et de leurs familles.

**Bulletin / Europe****Femmes de la pêche**

AKTEA est un réseau de femmes de la pêche en Europe. Elle vient de publier le numéro 5 de son bulletin où il est question de la place des femmes de pêcheurs dans la commercialisation des produits de la mer en Espagne, au Portugal et en France, en particulier pour la vente directe. Cette activité est très importante pour l'équilibre financier des ménages. Le document peut être téléchargé sur le site <http://www.fishwomen.org>

**YEMAYA**

Lettre de l'ICSF sur les Questions de Genres dans le Secteur de la Pêche

**publié par le**

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche

27 College Road, Chennai 600 006

Inde

tél : 91 44 2827 5303

fax : 91 44 2825 4457

e.mail : [icsf@vsnl.com](mailto:icsf@vsnl.com)

site Internet : <http://www.icsf.net>

**préparé par**

Chandrika Sharma

**traduction**

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

**imprimé par**

Sri Venkatesa Printing House, Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur